

Peine capitale

Voilà une des nombreuses lettres qui ont été envoyées aux journaux et à beaucoup de députés. Je sais qu'il s'agit d'un vote libre et que qu'il appartient à chacun de décider comment il votera et d'en répondre ensuite devant ses commettants. J'espère que les députés verront la chose de cette façon. Inutile de dire que je ne me fais pas d'illusions sur le résultat, mais j'espère quand même que j'aurai une surprise mercredi et que le bill C-84 sera rejeté.

M. Ralph Stewart (Cochrane): Monsieur l'Orateur, nous sommes à la veille de l'adoption du bill à l'étude et je n'ai pas l'intention de retenir la Chambre très longtemps. J'aimerais faire quelques observations car je ne suis pas encore intervenu dans le débat à ce sujet. On a fait certaines remarques pendant ce débat, remarques que l'on a répétées encore aujourd'hui, et il importe que l'on se remette en cause.

Tout d'abord, le présent bill fera vraiment l'objet d'un vote libre à la Chambre, un vote au cours duquel chaque député agira en son âme et conscience. A mon avis, certains journalistes et même certains députés se conduisent de façon dégradante et font sans aucun doute insulte aux autres députés quand ils ne cessent d'insinuer qu'il ne s'agira pas d'un vote libre. A ma connaissance, personne n'a été soumis à des contraintes ni à quoi que ce soit du genre et il me semble que si de telles pratiques avaient vraiment cours, de ce côté-ci de la Chambre, je serais l'un de ceux à qui on tenterait de faire changer d'opinion, comme d'ailleurs à n'importe quel autre abolitionniste. Ce n'est certainement pas le cas.

Je souligne que dans notre système de gouvernement, un député représente les électeurs de sa circonscription. Notre système est un système représentatif. Nous sommes ici pour représenter nos commettants, chacun de nous ayant sa propre personnalité, ses propres valeurs morales et tous les éléments qui en font un être humain. Ces personnes ont voté pour nous parce qu'elles apprécient en général notre personnalité. Toutefois, elles n'acceptent pas tout ce que nous disons. Peut-être ne sont-elles pas d'accord avec chaque mot que nous prononçons, avec chaque idée que nous avançons mais, en règle générale, elles nous acceptent en tant qu'hommes et femmes qu'elles envoient ici pour les représenter. Cela ne veut pas dire que, dans chaque cas, nous ferions mieux de voter exactement de la façon qu'elles préconisent.

Ce serait par trop simplifier le problème que de dire que la majorité des citoyens sont favorables au maintien de la peine de mort et que nous devrions suivre la volonté de la majorité. En premier lieu, qui donc déclare que la majorité des citoyens sont favorables au maintien de la peine de mort? Les sondages d'opinion et toutes les autres choses de ce genre. Depuis quand les sondages d'opinion font-ils autorité en ce qui concerne la volonté de nos concitoyens? Je pense tout d'abord que les personnes favorables au maintien de la peine de mort se font beaucoup plus entendre que les abolitionnistes à ce propos ce qui, par conséquent, rend les sondages d'opinion immédiatement suspects. Je ne pense pas que la majorité des citoyens de notre pays soient favorables au maintien de la peine de mort. Parmi mes électeurs, nombre de ceux qui m'ont écrit ou ont fait des démarches auprès de moi sont favorables au maintien de la peine de mort, mais beaucoup d'abolitionnistes m'ont également fait connaître leur point de vue.

Un groupe, notamment constitué des principales Églises de dénomination chrétienne, s'est officiellement prononcé

[M. Darling.]

contre le maintien de la peine de mort. Il s'agit d'un groupe très important, monsieur l'Orateur. Je ne veux pas dire que quiconque appartient à une Église au Canada se range nécessairement à son avis en tout, mais la majorité des gens de ma circonscription sont croyants et sont des pratiquants sincères. Ils mettent généralement en pratique les principes moraux professés par leur Église. J'estime que les gens de ma circonscription qui ont exprimé leur point de vue en se réclamant de la religion l'ont fait en toute sincérité. Ils croient certes qu'il n'est pas bon d'enlever la vie. Aucun être humain ou groupe d'êtres humains n'a, à mon avis, le droit d'enlever la vie d'un autre être humain. C'est là le principe que je défends, et ni les pressions ni quoi que ce soit d'autre ne me feront vendre mon âme.

• (1630)

M. l'Orateur adjoint: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. l'Orateur adjoint: Le vote porte donc sur l'amendement du député de Middlesex-London-Lambton (M. Condon). Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur adjoint: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur adjoint: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur adjoint: Qu'on appelle les députés.

M. Blais: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Pour donner suite à l'ordre de vendredi dernier reportant les votes à mercredi, les leaders à la Chambre se sont consultés et sont convenus que le vote sur l'amendement serait reporté à 2 heures mercredi prochain.

[Français]

M. Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Il n'y a pas eu d'entente à l'effet que l'amendement ne serait mis aux voix que mercredi. On veut le mettre aux voix et s'il n'est pas défait aujourd'hui, le vote final sur la peine capitale se prendra mercredi.

M. Blais: Monsieur l'Orateur, avec tout le respect que je lui dois, et avant que le vote ne soit tenu sur l'amendement en troisième lecture, je dirai que le leader du Parti Crédit Social du Canada (M. Caouette) m'a indiqué que les délibérations étaient conformes à l'entente. C'est alors que j'ai laissé présenter la motion sur l'amendement, selon le Règlement.

M. Beaudoin: Monsieur le président, je fais le même rappel au Règlement. Nous, les leaders parlementaires, avons discuté de la troisième lecture mercredi dernier et nous avons convenu que les votes sur les amendements, si des amendements étaient à l'ordre du jour à ce moment-là, seraient différés à mercredi ou tout simplement annulés.

Ceux qui les ont présentés les ont retirés. Il s'agit de l'honorable député de Lotbinière (M. Fortin) ainsi que du député progressiste conservateur qui les avaient présentés. Mais cet amendement visant à reporter à trois mois la troisième lecture du bill C-84 n'a pas été discuté au moment où les leaders parlementaires se sont réunis.